

Département de la Savoie  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU**  
**CANTON DE LA CHAMBRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
Le 11 mai 2023

Nombre de délégués

. en exercice : **27**  
. présents : **21**  
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le **VINGT-DEUX MAI**

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

**Présents** : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN.

**Absents excusés** : Madame Jacqueline DUPENLOUP  
Monsieur Gérard BORDON  
Monsieur Lionel COMBET  
Monsieur Bertrand MONDET  
Monsieur Christian ROCHETTE  
Monsieur André TOGNET

procuration à Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD  
procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
procuration à Madame Michèle CLEMENT  
procuration à Madame Corinne CORVAL  
procuration à Monsieur Bernard CHENE  
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

**Secrétaire de séance** : Pierre-Yves BONNIVARD

**OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNESSE**

Le Président rappelle que par délibération du 2 février 2023, le Conseil communautaire a approuvé le projet de construction de l'Espace Jeunesse.

Ce projet nécessitant des compétences techniques spécifiques, il est proposé de confier celui-ci à un maître d'œuvre afin d'en assurer l'élaboration et le suivi.

Pour ce faire, une consultation a été lancée le 24 mars dernier. Les deux cabinets d'architectes consultés ont remis une offre dans les délais.

Après examen des propositions, le Président propose aux membres présents de se prononcer pour l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la construction de l'Espace Jeunesse au cabinet ADG - 314 rue des Champagnes à La Motte-Servolex, pour un montant d'honoraires forfaitaires de 38 500 € HT, mission OPC comprise,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
Bernard CHENE